

Validation des grilles du BEP ASSP

3 octobre 2012

- Grilles EP1 en période de formation en milieu professionnel :

Le bilan confirme la recommandation d'utiliser des fiches de négociation, en amont de la PFMP pour s'assurer que les activités liées aux compétences évaluées) seront réalisables.

Par ailleurs les connaissances liées à la distribution en liaison chaude et en liaison froide doivent avoir été abordées par le professeur assurant les enseignements du pôle 3 avant la PFMP.

Il convient également d'intégrer le contrôle qualité dans la formation dès la seconde.

Les professeurs d'enseignement professionnel qui participent à l'évaluation (bilan noté) veilleront à ce que toutes les compétences soient évaluées : « pas de trou dans les grilles qui constituent autant de points qui manquent au candidat »

-Grilles EP1 en centre de formation

Les évaluations doivent être réalisées par le professeur qui assure les enseignements du pôle 3 du baccalauréat dans le cadre des activités habituelles.

Chaque établissement recherchera l'organisation la plus judicieuse adaptée aux locaux en évitant de supprimer des heures d'enseignement général notamment.

L'évaluation doit être réalisée **avant la fin du premier semestre de la première**

-Grilles EP2 en centre de formation

Les évaluations doivent être réalisées par le professeur qui assure les enseignements du pôle 1 (soins) du baccalauréat dans le cadre des activités habituelles ;

Chaque établissement recherchera l'organisation la plus judicieuse adaptée aux locaux en évitant de supprimer des heures d'enseignement général notamment.

Il semble préférable de ne pas dissocier dans le temps les évaluations de la partie enfant et la partie adulte. Néanmoins il est possible de construire le sujet en proposant deux situations différentes : l'un dans un contexte de structure accueillant des enfants, l'autre dans une structure accueillant des adultes.

L'évaluation doit être réalisée **au cours de l'année de première.**

Les équipes veilleront à ne pas proposer cette évaluation trop tôt. Il convient de s'assurer de l'acquisition des compétences visées avant d'évaluer.

Remarques :

- il est inutile de complexifier en proposant une situation unique pour l'EP1 et l'EP2.
- Les candidats qui intègrent une première post BEP CSS ou après une seconde générale et technologique ne sont pas concernés par le BEP en contrôle en cours de formation. S'ils souhaitent se présenter à un diplôme de niveau V ils subiront les épreuves sous la forme de contrôle ponctuel

Saisie des notes :

La constitution des lutins destinés à la commission d'harmonisation sera précisée lors de la réunion d'organisation des examens (mi-février).

Un bordereau de saisie des notes informatisé est à votre disposition sur le site sbssa. L'épreuve EP1 fait l'objet de plusieurs évaluations ; la note transmise au jury est la somme des deux situations, sur 120 points.